



Comment ce défendre contre une concurrence déloyale?

Par **Janette31**, le **26/09/2018** à **23:17**

Bonjour à tous, rn rn j'ai ouverte il y a quelques années en auto-entrepreneur, la première entreprise Française spécialisée dans la fabrication de costume de sirène professionnel prévue pour la natation. Je suis à ce jour toujours la seule à être déclarée légalement. rn Je rencontre de nombreux soucis avec d'autres créateurs en France non déclarés, en effet mes propres clientes se font harcelées par ces personnes qui leurs affirme de commander chez eux car sont les meilleurs, qu'elles vont se faire arnaquer et regréter leur commandes. rn De plus ils dénigrent ouvertement mes clientes qui posts leurs photos sur les réseaux. Ces mêmes clientes m'informent trop souvent que je suis encore l'objet de mauvaises discussions et me défendent. rn Je possède toutes les preuves de leur agissements, ainsi que de leur activités permanente et non déclaré. rn Cette histoire dure depuis l'ouverture de mon entreprise il y a 4 ans, je vous avoue que je ne me suis jamais occupé d'eux car pour moi ce sont des bêtises d'adolescents, seulement le phénomène empire et touche aujourd'hui mes clientes. Je paye mon RSI, alors que eux ne sont pas taxé sur leur commandes. rn Je souhaiterais donc effectuer une dénonciation de leurs travaux illégaux, pourriez-vous m'aiguiller sur la ou les démarches que je pourrais effectuer? rn rn Je vous remercie d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/09/2018** à **22:18**

Bonjour rn Et comment connaissent-ils vos clientes ?

Par **araigne38**, le **25/10/2018** à **14:57**

bjr je souhaiterai savoir et connaitre votre avis sur les poursuites possible concernant une société de location vente de matérielrn spécifique pour travaux spéciaux conformément a la désignation du matériel,rndans spéciaux il faut un opérateur compétent avec une certaine expérience de ce travail ,il existe une tarification journalière de ce l ensemble pelle chauffeur. il s agit souvent d artisan patentè compte tenu de la désignation ce matériel couteux 250000 neuf ,et le maintient pour l artisan de gérer cet main d œuvre a l annéern mais mon problème vient de ce concurrent qui représente une marque étrangère de ce matériel, et vend lui meme ce type de machine neuve .rn sur catalogue loue aussi ce matériel, a la demande prix concurrentiel d une part etrn compte tenu que ce matériel implique un opérateur formè propose a la demande du client potentiel des opérateur declarè ou non patentè rnou part le biè d agence interim qui lui garentie a la fois un roulement de location et pas de charge en personne sous forme dissimulè je parle pas evenuelement de perssone capable de louer le materiel et bien sur sans l operateur non declarè a la fois travaille dissimulè je peux apporter mon expérience en la demande d une société qui a louer le matériel et ma demandèrn vu que le chantier etait technique d intervenir pour son compte sur son chantier, mais avec mon tarif et ce dernier surpris du tarif pratiquè par l intérim qui le tous cumulè était bien inférieur au tarif normalement pratiquè par les entreprises patentè rnet d autre cas s est dont du prêt de personnel et pratique anticoncurrentiel est que je peu poursuivre et une perquisition de la comptabilité client serait la preuve du préjudice et hors mis ce cas de prestation spécial il peut être employè par d autre société de location sans chauffeur pour s assurer par ce biè leur chiffre d affaire quel sont les forme pour poursuivre et avec quel conseil merci de votre réponse a votre disposition pour plus d informations

Par **morobar**, le **25/10/2018** à **15:55**

Bonjour,rnSi vous espérez une réponse, il faut commencer par rendre lisible votre exposé.rnAlors toutes les 2 ou 3 lignes, vous mettez un point et passez à la ligne.rnBref chaque phrase doit être détachée.rnCeci dit la conduite d'une pelle outre le permis de conduire requière un CACES et les entreprises de travail temporaire ne détachent pas du personnel inapte à la conduite et l'exploitation d'engins de ce type.

Par **araigne38**, le **26/10/2018** à **12:03**

bjr le problème est en fait ,rnque part ces indications sur tel ou tel opérateur tirè de sont fichier opérateur et peut être meme client, ce locatier loue ces machine a prix inferieur au prix du marchè , indique l opérateur capable a l entreprise utilisatrice, de sa machine sans apparaitre comme loueur avec chauffeur je suppose rnmais par le biais d entreprise intérim , ou auto-entrepreneur , voir même sans déclaration de l entreprise restant a prouver,n est ce pas une pratique anticoncurrentiel vis a vis d entreprise traditionnel au sens juridique concernant le cases est une formation sur la sécurité par sur l expérience de conduite merci de vos remarques